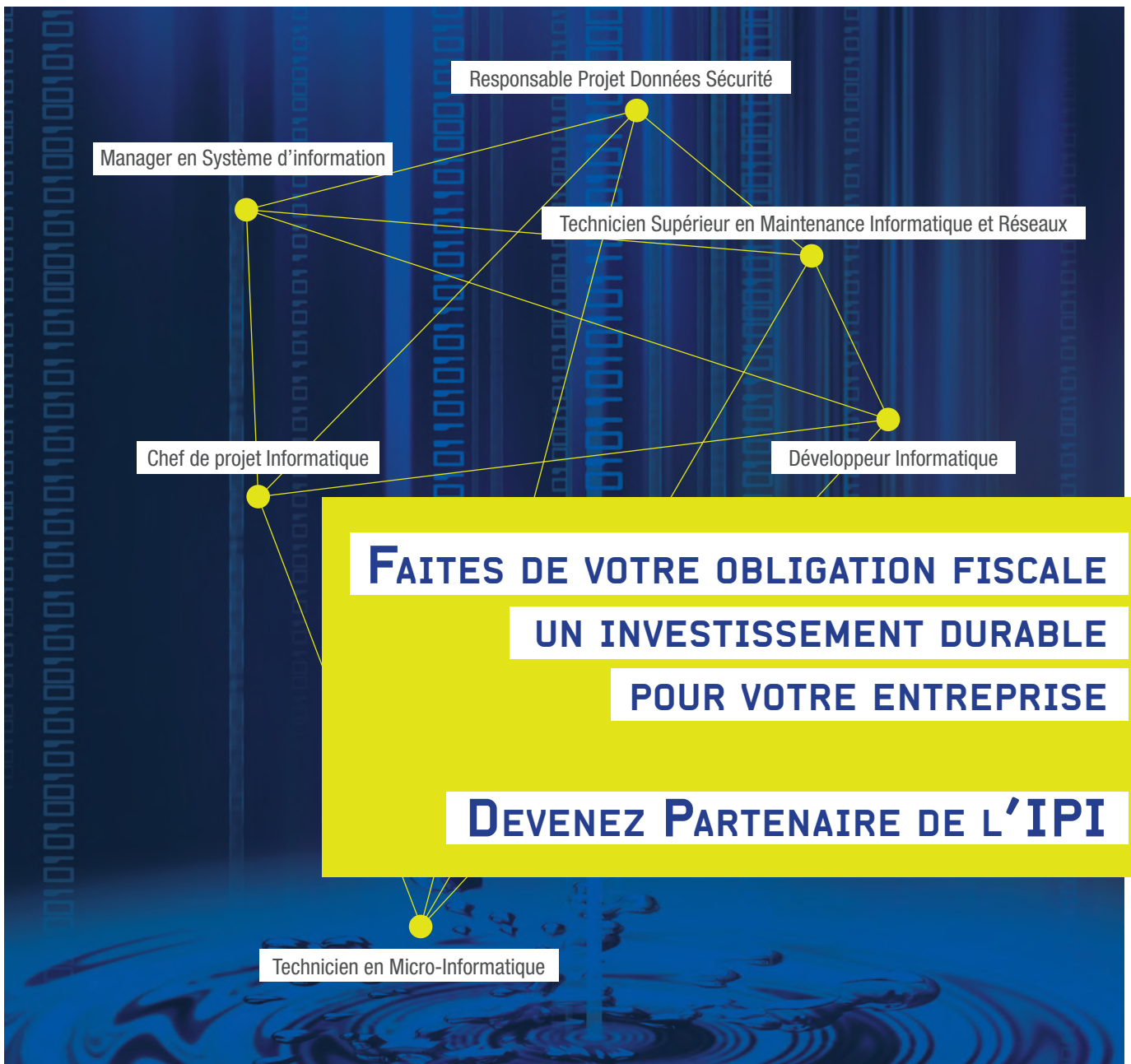




# TAXE D'APPRENTISSAGE 2012 (salaires 2011)



**FAITES DE VOTRE OBLIGATION FISCALE  
UN INVESTISSEMENT DURABLE  
POUR VOTRE ENTREPRISE**

**DEVENEZ PARTENAIRE DE L'IPI**

[www.inspi.fr](http://www.inspi.fr)

Etablissement d'enseignement supérieur technique privé

## L'IPI, DES PROJETS INNOVANTS POUR RÉVÉLER DES TALENTS

Votre appui est essentiel pour assurer la continuité de notre mission par des innovations pédagogiques, une individualisation de l'accompagnement, des missions culturelles et un enseignement dispensé par des professionnels pour former des jeunes gens responsables et engagés

Votre soutien nous permet de financer notamment :

- Des équipements et moyens pédagogiques indispensables à une école informatique : développement des outils numériques (ressources pédagogiques en ligne, apprentissage de langues étrangères, remise à niveau), renouvellement et achats d'équipements informatiques, laboratoires CISCO, Microsoft, intervenants professionnels de haut niveau...
- La création de nouveaux programmes, l'évolution de nos contenus de formation en réponse aux attentes des entreprises et à l'évolution des métiers (Systèmes d'information, développement...)
- Le développement de la diversité culturelle et de l'égalité des chances en favorisant l'accès à l'éducation et à la formation de tous les publics fragilisés avec la promesse de les accompagner au quotidien pour une intégration sociale réussie et une employabilité durable. L'IPI et le Groupe IGS favorisent par exemple l'accès à la formation des personnes en situation de handicap avec Hand'IGS ([www.handigs.com](http://www.handigs.com))
- Les projets « Atouts carrière » et « Job Services Store », espaces dédiés à l'orientation des étudiants et l'accompagnement des diplômés vers l'emploi, et tout au long de leur carrière.
- Notre développement national et international (dont séminaire à DUBLIN) et notre engagement en matière de recherche notamment de projets appliqués pour et avec les entreprises.

Votre contribution, indispensable à la réussite de nos étudiants, permet de révéler tout leur potentiel et leur talent en les aidant à réaliser des projets professionnels porteurs et innovants.

## Taxe d'apprentissage : 5 bonnes raisons de choisir L'IPI

- 1 Accéder au recrutement d'apprentis, de stagiaires ou d'alternants en informatique à tout moment de l'année grâce une ingénierie pédagogique modulaire développée par l'IPI.
- 2 Soutenir une école qui représente les métiers de votre entreprise, et fait référence dans son secteur d'activité en formant des informaticiens experts et communiquant immédiatement opérationnels que vous souhaitez recruter demain.
- 3 Participer à l'amélioration de la pédagogie de nos apprentis en nous donnant les moyens pédagogiques indispensables pour assurer le développement et la maîtrise de leurs compétences, et de leur employabilité.
- 4 Etre associé au développement de notre école en participant à des séances de consultation de nos partenaires dans le cadre de l'évolution de nos programmes, à nos jurys d'examen, nos forums école/entreprise, et être invités privilégiés de tous les événements du CFA du Groupe IGS afin de partager votre réseau avec d'autres professionnels de votre secteur.
- 5 Obtenir un accès privilégié au réseau des anciens du CFA Groupe IGS et des écoles du Groupe (IPI, ICD, American Business School, ESAM, IGS, IMSI), tout en profitant de services efficaces de recrutement grâce à Atouts Carrière, le réseau emploi du Groupe IGS.

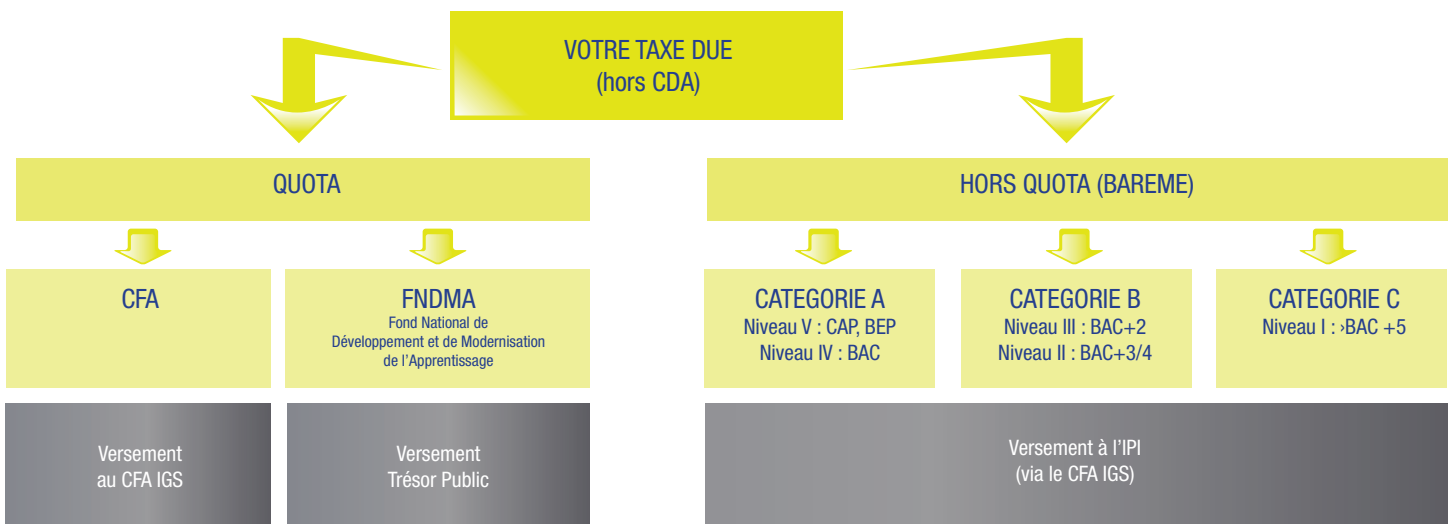
En versant la taxe d'apprentissage à l'IPI, vous faites d'une obligation légale des entreprises un investissement utile pour tous.

# MIEUX COMPRENDRE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Sont redevables, sauf exception, de la taxe d'apprentissage les entreprises employant des salariés et exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale. En 2012, elle s'élève à 0.68%\* (dont 0,18% de Contribution au Développement de l'Apprentissage - CDA) de la masse salariale.

Elle se divise en 2 parties : le quota, qui sert à financer l'apprentissage, et le hors quota (barème), qui permet de financer des formations premières et technologiques.

\*Pour les entreprises de plus de 250 salariés, la taxe d'apprentissage est majorée lorsque le seuil d'alternants est inférieur à 4% de l'effectif moyen annuel. AIDA se tient à votre disposition pour le détail de cette majoration.



La taxe d'apprentissage doit être considérée non seulement comme un témoignage de confiance mais aussi comme un élément constitutif de notre partenariat. Développons-le ensemble !

## Comment verser votre taxe d'apprentissage à L'IPI :

Vous souhaitez participer au développement de notre école. Vous devez recourir aux services d'un organisme collecteur agréé par l'Etat (OCTA) pour verser votre taxe dans son intégralité, qui la redistribuera aux établissements que vous avez choisis.

- 1 Complétez le bordereau de collecte de votre OCTA en mentionnant les montants de taxe que vous souhaitez attribuer, ainsi que les coordonnées de notre partenaire CFA IGS à l'aide de l'étiquette jointe au dos
- 2 Renvoyez à votre OCTA votre bordereau dûment complété et accompagné de votre versement avant le 1<sup>er</sup> mars 2012. Merci également de nous faire parvenir une copie de votre bordereau.

**Pour soutenir le développement de l'IPI, nous vous remercions de verser votre taxe d'apprentissage à notre CFA : CFA IGS en quota et hors quota habilité en catégorie A, B et C**

Pour simplifier vos formalités tout en respectant vos choix, nous vous recommandons notre OCTA partenaire AIDA :



106, Bd Malesherbes - 75017 Paris  
Tél : 01 56 79 27 23 - Fax : 01 56 79 27 39  
info@aida-fr.com - www.aida-fr.com

Collez directement le(s) sticker(s) sur votre formulaire taxe d'apprentissage ! À décoller au dos de cette plaquette.

**CFA IGS (ex CFA Bureautique Appliquée) - UAI: 0752944T**  
12, rue Alexandre Parodi - 75010 Paris

# La Taxe d'Apprentissage est le seul impôt dont vous pouvez choisir le bénéficiaire...

## Contribuez au développement de L'IPI par le versement de votre taxe d'apprentissage.

L'IPI, filière informatique du groupe IGS propose des formations diplômantes inscrites au RNCP de niveau IV au niveau I dans les domaines de l'infrastructure, du développement et du système d'information.

L'IPI se différencie de part la maîtrise d'une Ingénierie de formation modulaire, permettant des entrées en formation permanentes et une personnalisation des parcours prenant en compte l'expérience de chacun.

L'IPI forme des informaticiens (techniciens, cadres, managers ou chefs d'entreprise) experts et communicants, à même de s'adapter à différents environnements et évolutions, pour devenir des acteurs qui participent et accompagnent les entreprises dans leurs projets et enjeux stratégiques.

Poursuivons et collaborons ensemble pour continuer à former et renouveler les compétences que vous rechercherez demain.

Pour le versement de votre quota et hors quota (barème) en catégorie A,B et C :

### • CFA IGS (ex CFA Bureautique Appliquée)

12, rue Alexandre Parodi - 75010 Paris  
Tél : 01 40 03 15 20 - Fax : 01 40 03 15 45  
[www.cfa-igs.com](http://www.cfa-igs.com)

CFA IGS (ex CFA Bureautique Appliquée) - UAI: 0752944T  
12, rue Alexandre Parodi - 75010 Paris

### VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ :

#### Service Relations Entreprises

Sylvie HOLIC  
Tél : 01.53.38.81.27  
Fax : 01.53.38.81.38  
Mail : [sholic@groupe-igs.fr](mailto:sholic@groupe-igs.fr)